

## Fermeture écoles

Comme vous l'avez appris mercredi dernier, les écoles de France seront fermées la semaine du 5 au 11 avril 2021. Le lundi étant un jour férié, les jours de classe concernés seront **les mardi 6, jeudi 8 et vendredi 9 avril 2021**.

Durant ces 3 jours seuls les enfants des **personnels prioritaires** (médecin, infirmiers, pompiers, vétérinaires, pharmaciens) **qui ne peuvent pas s'organiser du tout autrement** seront accueillis.

La fermeture des écoles a pour but de limiter au maximum les interactions entre élèves. Le nombre des élèves accueillis doit donc être le plus bas possible pour permettre une distanciation importante et un protocole sanitaire strict au sein de l'école. **Je demande donc aux familles des personnels prioritaires qui peuvent s'organiser autrement de tout mettre en œuvre pour que leur enfant soit gardé hors de l'école.** **Cette période difficile est cependant très brève** et je sais pouvoir compter sur le sens civique et l'implication de chaque famille sur ce point.

Le travail sera préparé en distanciel pour tous les élèves qui ne seront pas scolarisés. Il sera transmis par chaque enseignante à ses élèves selon un mode qu'elle indiquera aux familles de sa classe (mail, site dédié ...).

Mardi matin l'accueil des élèves de personnels prioritaires se fera sur présentation d'un justificatif de travail dans un des secteurs prioritaires pré-cités. **L'entrée se fera par la porte principale face à la maternelle.**

Il est très difficile de trouver une organisation parfaite dans un laps de temps aussi court et avec aussi peu d'informations que ce que nous avons actuellement. Il est donc important que chaque famille soit impliquée et aide l'école dans la mise en œuvre des mesures imposées par la loi.

Des informations complémentaires seront données au fur et à mesure que celles-ci me seront transmises par voie hiérarchique.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Le directeur,

**PS : Pour les garderies du matin et du soir ainsi que le fonctionnement de la cantine merci de prendre contact avec le service scolaire de la mairie.**